

● Fiscalité des produits d'épargne retraite supplémentaire

Examiner les caractéristiques juridiques, fiscales et sociales des 3 types de PER issus de la loi PACTE

PUBLIC

Assureurs - Intermédiaires d'assurance - Chargés de clientèle - CGPI - Responsables épargne salariale - Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions du fonctionnement de l'impôt sur le revenu des particuliers

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Des exemples pratiques de calcul des prélèvements fiscaux et sociaux pour chacun des différents produits d'épargne retraite supplémentaire

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale

Code
2420

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 327 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les principales caractéristiques juridiques des produits d'épargne retraite supplémentaire
- Analyser le régime fiscal et social des produits d'épargne retraite supplémentaire pour le souscripteur et l'épargnant
- Satisfaire les obligations spécifiques en matière d'information et de conseil liées à la loi PACTE

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier les principales caractéristiques juridiques des produits d'épargne retraite supplémentaire

Examiner les conditions de mise en place des trois types de PER

- Le PER individuel
- Le PER d'entreprise collectif facultatif
- Le PER d'entreprise collectif ou catégoriel obligatoire

Inventorier leurs modalités d'approvisionnement et les cas de sortie anticipée

- La typologie des PER et compartiments
- La typologie des versements ou abondements par compartiments
- L'abondement sous forme d'affectation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale, des droits à congés
- Les modalités de sortie des nouveaux PER
- Les transferts d'épargne vers les nouveaux PER
- Quiz : répondre à une série d'affirmations sur les aspects juridiques des PER
- Cas pratique : identifier l'opportunité du transfert vers un PER individuel de l'épargne préconstituée sur un contrat d'assurance vie

et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Analyser le régime fiscal et social des produits d'épargne retraite supplémentaire pour le souscripteur et l'épargnant

Définir le régime social et fiscal des cotisations

- Le principe de taxation et les cas d'exonération de charges sociales
- La défiscalisation des cotisations en fonction du compartiment concerné
- Quiz : valider ou non une série d'affirmations sur le régime fiscal et social des cotisations

Examiner le traitement social et fiscal des prestations

- L'exonération sociale du capital investi aux compartiments individuel et collectif
- Les conditions de défiscalisation des prestations

Identifier le traitement fiscal et social des fonds libérés en cas de sortie

- Le régime des prestations servies sous forme de rente ou de capital
- Les versements issus d'abondements défiscalisés ou non
- Le régime en cas de décès
- Les autres cas de sortie anticipée
- Quiz : répondre à une série d'affirmations sur le régime fiscal et social des prestations
- Cas pratique global : définir le montant d'économie d'impôt réalisée à raison de versements sur un PER individuel et les prélèvements fiscaux et sociaux sur les prestations

Satisfaire les obligations spécifiques en matière d'information et de conseil liées à la loi PACTE

Se conformer aux obligations spécifiques des assureurs et intermédiaires

- L'état des lieux de la réglementation dans le cadre de la commercialisation de produits d'assurance
- Les gestionnaires tenus à de nouvelles obligations d'information

Intégrer ces évolutions dans les conseils apportés aux clients et aux prospects

- Les points d'attention à mettre en avant lors d'un entretien client
- L'adaptation des argumentaires pour de nouvelles opportunités commerciales
- Synthèse globale : lister les points à ne pas oublier dans un entretien client

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 2 Oct. 2026
- 19 Nov. 2026

A DISTANCE

- 2 Oct. 2026
- 19 Nov. 2026

